

## **PROGRAMME D'AIDE AUX DROITS DE SCOLARITÉ DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS PRATICIENS**

### **OBJECTIF**

Le Programme d'aide aux droits de scolarité des infirmières et infirmiers praticiens a pour objet d'aider les étudiants inscrits à un programme reconnu de formation des infirmières et infirmiers praticiens à payer leurs droits de scolarité.

### **ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissible au Programme d'aide aux droits de scolarité des infirmières et infirmiers praticiens, il faut répondre aux critères ci-dessous.

Les personnes qui présentent une demande doivent :

- résider au Nouveau-Brunswick;
- être une infirmière immatriculée ou un infirmier immatriculé et travailler dans le domaine des soins infirmiers au Nouveau-Brunswick;
- être inscrite ou inscrit à temps plein ou à temps partiel à un programme de deuxième cycle reconnu de formation des infirmières et infirmiers praticiens.

De plus les personnes qui présentent une demande doivent confirmer :

- qu'elles ont l'intention de demeurer et de travailler au Nouveau-Brunswick une fois leurs études terminées;
- qu'elles ne reçoivent aucune autre aide financière pour le paiement de leurs droits de scolarité.

### **MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

- Le ministère de la Santé accorde une aide financière à un maximum de 30 étudiants par année financière.
- Huit étudiants à temps plein admissibles recevront chacun un maximum de 4 000 \$ par année.
- Vingt-deux étudiants à temps partiel admissibles recevront chacun un maximum de 2 000 \$ par année.
- Le nombre d'étudiants aidés peut varier d'une année à l'autre selon le nombre de demandes reçues pour les études à temps plein et les études à temps partiel.
- Le montant maximal pouvant être versé à un étudiant durant ses études s'élève à 8 000 \$.

## PROCESSUS DE DEMANDE

Pour présenter une demande dans le cadre du **Programme d'aide aux droits de scolarité des infirmières et infirmiers praticiens** :

- remplir le formulaire de demande du **Programme d'aide aux droits de scolarité des infirmières et infirmiers praticiens du Nouveau-Brunswick**. Le formulaire se trouve sur le site Web du ministère de la Santé au <http://www.gnb.ca/0051/index-f.asp>;
- joindre les documents requis (indiqués sur le formulaire);
- envoyer le tout à l'adresse suivante :  
Agente principale des soins infirmiers et conseillère en ressources infirmières

Ministère de la Santé  
Case postale 5100  
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8  
Téléphone : 506-457-4800

## PROCESSUS DE SÉLECTION

- La préférence sera accordée aux étudiants inscrits à une université néo-brunswickoise.
- Toutes les personnes qui présentent une demande seront informées par courriel de l'état de leur dossier dans les 30 jours suivant la réception de leur demande.

## ENTENTE

Toute personne à qui sera accordée une aide financière dans le cadre du Programme doit atteindre tous les objectifs du programme de formation, faute de quoi elle devra rembourser le montant total de l'aide financière lui ayant été versée.

## Formulaire de demande Aide aux droits de scolarité des infirmières et infirmiers praticiens

Pour présenter une demande d'aide aux droits de scolarité des infirmières et infirmiers praticiens, remplir le présent formulaire et le faire signer tel qu'il est indiqué ci-dessous.  
Nom du candidat ou de la candidate :

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone au travail : \_\_\_\_\_ à domicile : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Compétences linguistiques : Français  Anglais  Bilingue

Nom, adresse et numéro de téléphone de l'établissement d'enseignement :

\_\_\_\_\_

Études à temps plein  Études à temps partiel

Date prévue de l'obtention du diplôme et du début de l'emploi à titre d'infirmière ou d'infirmier praticien : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Établissement où le candidat ou la candidate travaille actuellement :

\_\_\_\_\_

Représentant de l'employeur : \_\_\_\_\_

Titre du poste : \_\_\_\_\_

**(Veuillez imprimer le nom et le titre du poste du représentant de l'employeur)**

Signature de l'employeur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Veillez cocher les cases suivantes :**

**Je joins à ma demande les documents suivants :**

- Les reçus officiels pour les droits de scolarité
- Une attestation écrite d'inscription à temps plein ou à temps partiel au programme de
- formation des infirmières et infirmiers praticiens

**Je confirme que :**

- Je ne reçois aucune autre aide financière pour payer mes droits de scolarité.
- Après la fin de mes études, j'ai l'intention de travailler comme infirmière praticienne ou infirmier praticien au Nouveau-Brunswick.

**Je consens à ce qui suit :**

- Si je ne réussis pas à atteindre tous les objectifs du programme de formation, je rembourserai le montant total de l'aide financière qui m'aura été versée.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Les formulaires de demande doivent être envoyés à l'adresse suivante :**

Agente principale et conseillère en matière de ressources infirmières  
Ministère de la Santé, Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
C.P. 5100

Fredericton (N.-B.) E3B 5G8  
Numéro de téléphone : 506-457-4800